

Commune de LA PETITE BOISSIÈRE

Compte rendu du Conseil Municipal

L'an deux mille dix-huit, le vingt-deux octobre, le Conseil Municipal de LA PETITE BOISSIÈRE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, à vingt heures, sous la présidence de Monsieur Joël BARRAUD, maire.

Date de la convocation du Conseil Municipal : 16 octobre 2018.

Etaient présents : MM. Joël BARRAUD, maire, Jean-Pierre GODET, Jacques SOURISSEAU, Yves BÉTARD, Joëlle VERDON, Marie-Thérèse AUDUREAU, Julie GÉLINEAU, Jean-Marie PALLARD, Nathalie ROUSSEAU, Louis-Marie PAPIN, Franck AUDUREAU, Béatrice LIAIGRE, Lisa DEVANNE, Stéphane BILAUD.

Absent excusé : Gaël TESSIER.

Pouvoir : Gaël TESSIER à Franck AUDUREAU.

Monsieur Stéphane BILAUD a été élu secrétaire de séance.

Le Conseil Municipal approuve le compte rendu de la séance du 24 septembre 2018.

Monsieur le Maire le Maire propose d'ajouter deux sujets à l'ordre du jour. Personne ne s'y oppose. L'ordre du jour est donc complété ainsi :

- Adhésion au CAUE des Deux Sèvres ;
- Décision modificative n° 2.

1 – RAPPORT D'ACTIVITÉ DE L'AGGLO2B - ANNÉE 2017 (DEL 2018-10-40)

Monsieur le Président de l'Agglo2B a transmis à Monsieur le Maire le rapport d'activités 2017 de la communauté d'agglomération. Ce rapport témoigne de l'étendue du champ d'actions de l'Agglo2b, de son ambition de préserver un service public de qualité, tout en renforçant son attractivité. Ce rapport est disponible sur le site de l'Agglo2b (publication : rapport d'activité 2017). Le Conseil Municipal **APPROUVE** à l'unanimité le rapport présenté.

2 – Servitudes GEREDIS sur parcelles AB26 et AB27 (DEL 2018-10-41 et DEL 2018-10-42)

Suite à l'enfouissement des réseaux de la rue de la Cour, la ligne haute tension aérienne a également été enfouie sur les parcelles AB26 et AB27 appartenant à la commune. La régularisation de la servitude a été confiée à l'Office Notarial Louis TARIÉUX de Bressuire.

Monsieur le Maire donne lecture des conditions de la servitude :

- Etablissement à demeure dans une bande de 0,30 mètre de large, d'une ligne électrique sur une longueur d'environ 29 mètres, dont tout élément sera fixé à au moins 1 mètre de la surface des travaux ;
- Etablissement en limite des parcelles cadastrales des bornes de repérage ;

- Renonciation à demander l'enlèvement ou la modification des ouvrages, engagement à ne faire aucune plantation d'arbres et autres cultures de nature à porter préjudice à l'entretien, l'exploitation ou la solidité des ouvrages.

Monsieur le Maire ajoute que la commune n'aura aucun frais à sa charge.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **AUTORISE** la constitution de la servitude de passage telle que décrite ci-dessous ;
- **VALIDE** la convention de servitude de passage ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire, à défaut le 1^{er} adjoint, ou tout clerc de l'étude concerné à signer les documents se rapportant à ce dossier, notamment l'acte authentique constatant la servitude de passage des canalisations telle que décrite ci-dessus.

3 – CRÉATION D'UN OSSUAIRE (DEL 2018-10-42)

Afin de libérer les concessions abandonnées, et les proposer à de nouvelles familles, il convient de créer un ossuaire dans le cimetière communal. Deux entreprises ont été sollicitées et ont fourni une offre.

	STE JOLLY GRANIT 49690 CORON	STE GALLIEN 85700 POUZAUGES
Caveau en béton avec trappe métallique y compris terrassement et évacuation	995,00 € HT	960,00 € HT
TOTAL TTC	1 194,00 € TTC	1 152,00 € TTC

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **APPROUVE** la création d'un ossuaire dans le cimetière communal ;
- **RETIENT** la proposition de l'entreprise GALLIEN pour un montant de 1.152,00 € ;
- **DIT** que les crédits sont inscrits à la section investissement, article 21316 « équipements de cimetière ».

4 – AMÉNAGEMENT CENTRE BOURG, MISSION COMPLÉMENTAIRE (DEL 2018-10-44)

Une réunion débriefing intitulée « les suites du workshop et l'aménagement du centre bourg » a eu lieu le jeudi 11 octobre dernier en présence des acteurs de ces projets.

Afin de tenir compte des éléments fournis par les étudiants du workshop, en rapport avec les souhaits des habitants, il est proposé de faire évoluer le projet. Monsieur le Maire précise que le délai est très court et que l'avant-projet définitif doit être validé pour juin 2019. Les demandes de fonds de concours devront être sollicitées avant la fin du mandat, soit mars 2020.

Les principales évolutions envisagées sont :

- création d'une piste de cyclable, partagée avec les piétons sur un trottoir ;
- déplacement de l'arrêt de bus derrière la mairie ;
- trottoir plat sur la partie cœur de bourg ;
- décaissement complet à réétudier ;
- mission complémentaire paysagère sur la partie « Chemin de la Croix Verte jusqu'à la rue de la Cour », le cœur de bourg ;
- étude de l'aménagement des entrées et sorties du bourg, d'un point de vue paysager (en remplacement de la place de l'église) ;
- l'aménagement de la place de l'église en voirie pourrait être annulé, son aménagement serait étudié dans une démarche participative, en même temps que les travaux de traversée du bourg ;

Le financement de la mission complémentaire pourrait être réalisé par la subvention PROXIMA à hauteur de 8.000 €.

Les points de vus échangés se résument ainsi :

- Les élus sont favorables à faire évoluer le projet mais craignent être très courts en délais et que finalement rien ne se fasse ;
- La poursuite du travail avec le CAUE a été validée ;
- La mission complémentaire pour étudier la partie paysagère du projet a été actée ;
- Concernant la place, la 2ème mission de scénarisation du récit, et la participation citoyenne, les élus semblent réticents. Arrivant en fin de mandat, ils pensent qu'il sera difficile de mettre en place une décision émanant d'élus précédents avec une nouvelle équipe ;
- Dans un premier temps, ils souhaitent obtenir une étude complète du bourg, dans un délai de 3 mois. Avec cette étude, ils se sentiraient en mesure de valider ou non un projet complémentaire (les entrées et sorties du bourg, ou la place, ...).

Une réunion est proposée le 19 novembre avec le CAUE et l'Agglo2b pour faire faire le point sur les missions confiées au maître d'oeuvre, Monsieur CHARRIER Jean-Michel, sur les évolutions du projet à prendre en compte, permettant d'élaborer un cahier des charges pour la mission complémentaire paysagère.

Après avoir pris connaissance des pistes d'évolution possibles, après un large débat, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **ACCEPTÉ** de faire évoluer le projet d'aménagement de la Grand'Rue ;
- **SOUHAITE** faire appel à un prestataire en complément de la mission du maître d'oeuvre pour étudier la partie paysagère du projet ;
- **SOUHAITE** obtenir une étude complète du bourg dans un délai de 3 mois.

5 – ADHÉSION AU CAUE DES DEUX-SEVRES (DEL 2018-10-45)

Depuis plusieurs mois nous faisons appel au CAUE (Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement) pour obtenir des conseils de professionnels de l'aménagement. Si la commune souhaite continuer à être accompagnée dans ses projets, il est souhaitable d'adhérer à cette association. Le coût pour la commune de La Petite Boissière est de 100,00 € par an.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **APPROUVE** l'adhésion au Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement des Deux-Sèvres (CAUE) ;
- **ACCEPTÉ** de payer la cotisation fixée à 100,00 € pour la commune.

6 – DECISION MODIFICATIVE N° 2 (DEL 2018-10-45)

Nous recherchons des solutions pour améliorer la sécurité de l'entrée et de la sortie du stade, lieu utilisé par quelque 300 enfants. Un rendez-vous sur place a eu lieu le 20 septembre, avec la Gendarmerie de Cerizay, le gendarme BARBIER Philippe, formateur responsable de la prévention sur le département des Deux-Sèvres, l'un des co-présidents de Bocafoot, et des élus.

Plusieurs dispositifs ont été préconisés :

- mise en place d'un éclairage public avec pose de deux poteaux à 4 mètres de la route ;
- création d'un stop de sortie du parking et plot de guidage ;
- suppression du panneau « attention bandes rugueuses », qui gêne la visibilité en sortant du stade, direction Cerizay ;
- mise en place d'un panneau triangulaire « danger » avec ajout de flashes programmables, en fonctionnement seulement lorsque le stade est utilisé ;
- mise en place de catadioptres sur la bande centrale pour inciter l'automobilisme à ne pas couper la voie trop tôt.

Des devis ont été réalisés par Monsieur Richard MAROT pour permettre la mise en place de ces aménagements et concernant des travaux au stade, ainsi qu'un devis de Monsieur Daniel DAVID :

		HT	TTC	
Aménagement Sécuritaire	Coffret électrique extérieur + Eclairage extérieur - (imputation 21534)	1 699,00 €	2 038,80 €	Total = 4.249,00 € HT 5.098,80 € TTC
	Terrassement (estimation) (imputation 2151)	600,00 €	720,00 €	
	2 panneaux triangulaires + flashes programmables (estimation) (imputation 2152)	1 500,00 €	1 800,00 €	
	5 catadioptrés + balises de guidage (estimation) - (imputation 2152)	450,00 €	540,00 €	
Travaux divers	2 radiateurs mobiles (imputation comptable 2135)	278,00 €	333,60 €	Total = 2.404,00 € HT 2.884,80 € TTC
	Eclairage extérieur stade (imputation 21534)	296,00 €	355,20 €	
	Porte acier renforcée, 3 verrous (imputation 2135)	1 830,00 €	2 196,00 €	

Ces travaux n'ayant pas été budgétés, il convient de modifier le budget :

Section investissement			
Dépenses		Recettes	
Chapitre 020 – dépenses imprévues	- 4.400,00 €		
Chapitre 21 – Immobilisations corporelles			
↳ Article 2152 Installation de voirie	- 3.583,60 €		
↳ Article 2135 – Op.54 Installations générales	2.529,60 €		
↳ Article 2151 – Op.54 Réseaux de voirie	720,00 €		
↳ Article 2152 – Op.54 Installations de voirie	2.340,00 €		
↳ Article 21534 – Op.54 Réseaux d'électrification	2.394,00 €		
Total	0,00 €		0,00 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré par 14 voix pour et une voix contre :

- **APPROUVE** la décision modificative telle que présentée ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette délibération.

A- Les dossiers en cours

- **Aménagement du Centre Bourg** : Le dossier a été évoqué précédemment. Il est important de respecter les délais annoncés. Une rencontre avec Philippe BREMOND et Claire PAULIC a eu lieu en mairie, le 17 octobre dernier. Aucun financement exceptionnel ne peut être accordé de la part du Conseil Départemental. La DETR ne finance plus les travaux de voirie.

- **Effacement des réseaux et aménagement Rue de la Cour** : Les travaux sont terminés. L'état des tranchées sera revu en fin de printemps. Concernant l'aménagement du parking et la remise en état du mur, nous sommes toujours en attente de devis pour une réfection en pierres apparentes.

- **Prévention incendie** : Jean-Pierre GODET a rencontré le Lieutenant BAIN de Bressuire concernant la défense incendie de la commune. Beaucoup de villages ne sont pas, ou pas suffisamment protégés. Pour cela, il convient de réaliser un schéma communal de défense extérieure contre l'incendie (SCDECI). Celui-ci permet de connaître l'état existant de la défense incendie, de connaître les carences constatées, les travaux sont indiqués par ordre de priorité, et de connaître les évolutions prévisibles des risques à venir. Son coût avait été évalué à 4.250 €. Une demande de révision de cette tarification a été demandée.

Dans certaines situations, un permis de construire n'est accordé que si une réserve d'eau est créée. Dans le cas de villages non protégés par la défense incendie, cette réserve d'eau peut servir également pour protéger le reste du village. Dans ce cas, la commune accepte de participer à hauteur de 50 % du projet sous réserve d'obtenir des devis au préalable de l'opération.

- **Panneaux phoniques salle des Piverts** : L'insonorisation n'est pas suffisante. D'autres panneaux complémentaires seront installés dès que l'agrafeuse aura été fournie.

- **Antenne relais 4G Orange** : La Société SNEF, sous-traitant d'Orange dans les installations d'antenne relais a été contactée pour connaître l'avancement du projet, et proposer un lieu d'implantation au stade. Des études avaient déjà été réalisées pour une implantation sur le site de l'entreprise AUBINEAU, en remplacement de l'antenne relais actuelle, et Orange souhaite maintenir cet emplacement. Toutefois, si des zones blanches subsistent après cette installation, elles devront être signalées sur la plateforme France Mobile.

- **Jeux extérieurs** : Une étude est en cours pour acheter un jeu supplémentaire à installer à la Coulée Verte, en collaboration avec l'école. Un dossier commun pourrait être présenté. Des demandes de subventions sont possibles et doivent être étudiées. Julie GÉLINEAU est chargée de suivre ce dossier.

- **Vérifications électriques** : Les vérifications électriques des salles ne sont pas à jour. Une consultation est envisagée.

- **Révisions des tarifs des salles** : Les tarifs de location des salles seront à l'ordre du jour du prochain conseil municipal. Il convient de réfléchir sur l'application d'un tarif lié au changement des déchets. Les poubelles devront également être changées (capacité non adaptée à l'apport volontaire des déchets).

- **Projet de lotissement** : L'implantation du prochain lotissement devra être validée pour permettre d'avancer sur ce dossier. M. Mickaël CAILLAUD a été reçu en mairie pour échanger, et connaître son point de vue sur la prolongation du lotissement Allée des Châtaigniers.

B- Le travail des commissions

- **Commission voirie** : Les zones prioritaires ont été définies par la commission. L'entreprise CHARRIER TP a programmé la mise en place du point à temps, mardi 23 octobre.

- **Commission cimetièrre** : L'affichage des concessions non r gularis es sera mis   jour avant la Toussaint. Apr s l'installation des graviers dans les all es, il convient maintenant d'engazonner les zones d finies. La semence a  t  r eue. Un affichage est en cours de r alisation pour informer les usagers et pour que cette pelouse ne soit ni drogu e, ni arrach e par les usagers. L' quipe de b n voles qui a install  le gravier pourrait aider r guli rement pour nettoyer le cimet re. Apr s la Toussaint, il conviendra de nettoyer les tombes abandonn es (articles fun raires, et pierre tombale). L'entreprise BENAITEAU a  t  r eue pour  tablir un devis pour le nettoyage de la tombe de l'Abb  CHAILLOU, ou pour y installer une nouvelle plaque.

- **Commission culturelle** : Pr paration du prochain bulletin en cours.

- **Num rotation des villages** : La 2 me tranche de num rotation est maintenant termin e. Une r union est programm e le jeudi 15 novembre pour la mise en place d'une 3 me tranche.

C- Les informations

- Le chauffe-eau de la salle des f tes est chang  (300 l), et lave-vaisselle est install  et fonctionnel ;
- La r paration de l'urinoir WC au stade a  t  valid e ;
- Arr t de travail de Nathalie BRONDEAU depuis le 03 ao t, prolong e jusqu'au 11/11/2018 ;
- Affaissement des abords du ruisseau derri re chez Mme BARANGER, li    l' vacuation des eaux de pluies ;
- Taille des arbres   la Coul e Verte, envisag e par des b n voles.

D Les r unions

- Lundi 29 octobre   18h30 : Commission culturelle, pr paration bulletin
- Vendredi 09 novembre   18h30 : Commission culturelle, impression bulletin
- Mardi 13 novembre de 18h-20h : Formation sur les Orientation d'Am nagement et de programmation   Cless 
- Jeudi 15 novembre   18h30 : Commission num rotation des villages
- Lundi 19 novembre   14h : CAUE et Agglo2, d finir le cahier des charges pour la mission compl mentaire.
- Lundi 19 novembre   20 h : Conseil Municipal
- Mercredi 21 novembre   18h30   St Amand : r union des Maires, avenir de Bocafoot.

E Vos demandes

- Invitation du 11 Novembre,   adresser   Jo lle VERDON
- Haie rue Victor Hugo   retailer.

S ance lev e   _____ 23 heures 30 minutes _____
